



MFP
MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE



**MA SANTÉ CONCERNE
TOUT LE MONDE**



MFP
MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE

Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine 75015 Paris

« MA SANTE CONCERNE TOUT LE MONDE »»

SOMMAIRE

- 3 ■ Pourquoi cette campagne de communication ?
- 8 ■ Les temps forts de la campagne
- 10 ■ Communiqué de presse
- 12 ■ 3 questions à Serge Brichet
- 14 ■ A propos de...
- 16 ■ Chiffres clés
- 18 ■ Annexe : Flyers de la campagne

LA MFP POURSUIT
SA MOBILISATION



**POURQUOI CETTE
CAMPAGNE DE
MOBILISATION ?**



LE FONCTIONNAIRE, DANS LA SOCIÉTÉ

... UNE PLACE À PART

Le fonctionnaire est un citoyen
comme les autres

mais

il n'occupe pas
la même place
que les autres.

**Son travail est essentiel : hôpital,
école, police, voirie... autant de
structures indispensables et utiles
aux français.**

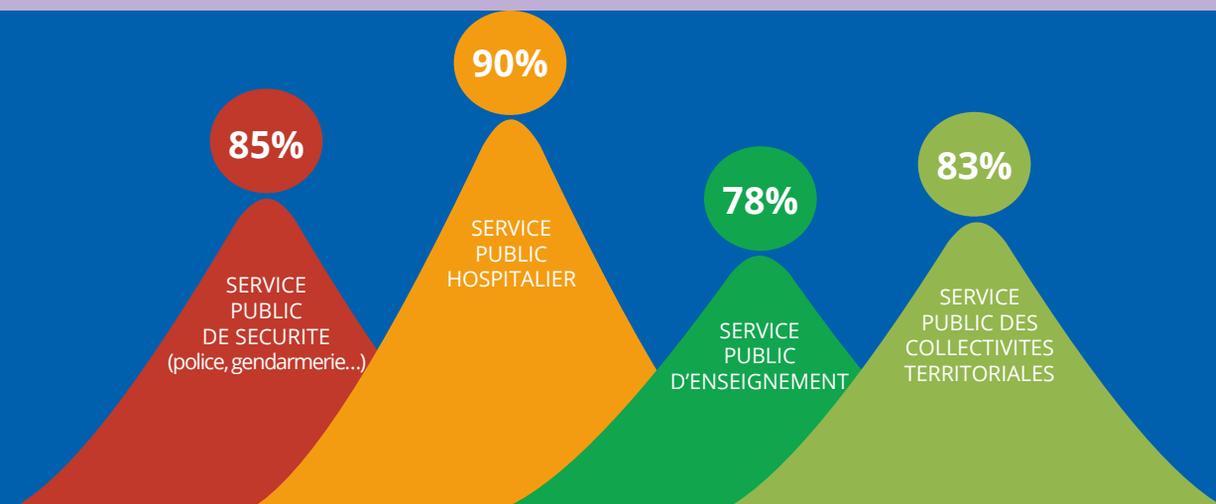
**Pourtant, des clichés toujours
innombrables sur les fonctionnaires,
souvent véhéments et sans nuances :
privilegiés, nantis, absentéistes,
surprotégés, trop payés, trop nombreux...**

Aussi

quand il est malade, cela peut
affecter son engagement
professionnel et le bon
déroulement de sa mission au
service du public.

Individuellement, le fonctionnaire est pointé du doigt mais,
au service de la collectivité, son travail est reconnu

Les citoyens se disent très attachés au service public et notamment :



Source : Ifop/Acteurs publics janvier 2017

Source : Ifop/MNT/CSFPT/Smacl Assurances mars 2017



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ :

BIEN COUVERT PEUT-ÊTRE...

MOINS AIDÉ SÛREMENT

L'agent public n'est pas moins couvert en santé que le reste de la population mais il ne perçoit de son employeur qu'une aide financière dérisoire voire symbolique.

Pour la fonction publique d'état,
6 agents sur 10 ne perçoivent
qu'**1,60 euros par an** de leur employeur !



Pour la fonction publique territoriale, seul **1 agent sur 3** bénéficie d'une **aide en santé** de sa collectivité.



Pour la fonction publique hospitalière, l'agent hospitalier ne reçoit **aucune participation financière de son employeur.**



100% DES TPE PARTICIPENT
AU FINANCEMENT,
CONTRE SEULEMENT 12% DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
DE MÊME TAILLE

Dans le privé, les salariés reçoivent
en moyenne **244 euros par an**
de leur employeur

COMMENT JUSTIFIER DE TELLES DIFFÉRENCES ?



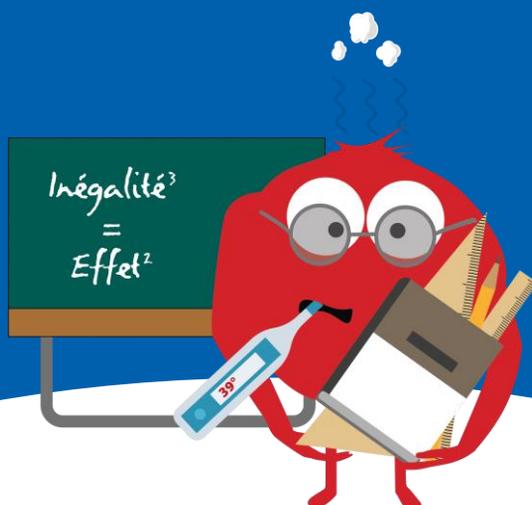
TRIPLE INEGALITE DOUBLE EFFET

Pour les agents publics, l'inégalité est triple depuis la généralisation des aides à l'acquisition de la complémentaire santé !

- L'ANI (Accord National Interprofessionnel de 2013) oblige les employeurs du secteur privé à couvrir *a minima* 50% du coût de la couverture complémentaire de ses salariés.
- Une aide financière peut être accordée par l'employeur public, mais son montant reste faible voire inexistant.
- Seule la cotisation santé payée par le salarié adhérent à un contrat collectif est déductible de son revenu imposable.

Une triple inégalité pour le fonctionnaire et au final, un **DOUBLE EFFET** : un agent public défavorisé et un usager pénalisé !

« VOILÀ POURQUOI LA SANTÉ DES AGENTS PUBLICS
CONCERNE TOUT LE MONDE ! »



UNE CAMPAGNE PARTICULIÈRE...

« MA SANTÉ CONCERNE TOUT LE MONDE ! »

...QUI DOIT INTERROGER AU GÉNÉRAL!

- Parce que chacun est un usager du service public
- Parce que le service public est plébiscité par tous
- Parce que tous, nous sommes concernés



Outils de communication téléchargeables sur le site de la MFP :
www.mfp.fr/mobilisationfonctionpublique





LES TEMPS FORTS DE LA CAMPAGNE



LES TEMPS FORTS DE LA CAMPAGNE...

... Auprès de ceux qui parlent et décident au nom des français

Les partis politiques

Les 2 candidats issus du 1er tour de la Présidentielle

les **décideurs publics** (ministère de la fonction publique, ministère de la santé, DGAFP, DGOS, DGCL...)

Les principaux **employeurs publics**

Les **candidats** aux législatives

La **nouvelle équipe gouvernementale** et les parlementaires **élus**

... Auprès du grand public et des agents

Opérations coup de poing en régions : employeurs publics et médias locaux

DGAFP : Direction générale de l'administration de la Fonction publique

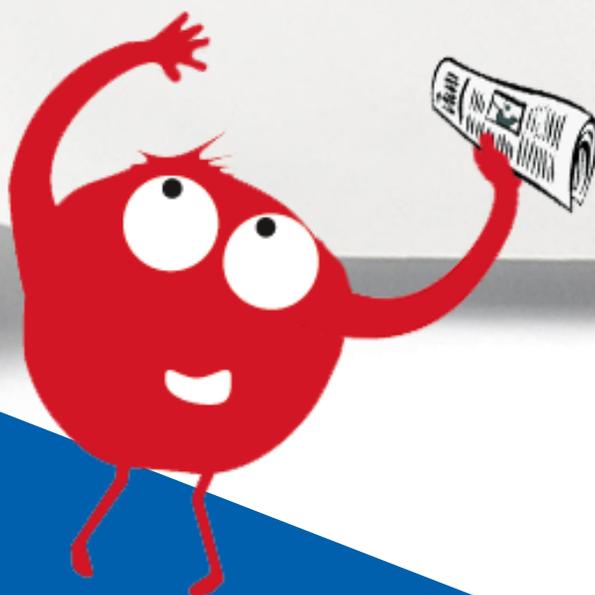
DGCL : Direction générale des collectivités locales

DGOS : Direction générale de l'offre de soins





COMMUNIQUÉ DE PRESSE



La Mutualité Fonction Publique décline, à partir d'avril 2017, une campagne de communication à destination des décideurs politiques et publics puis, dans un second temps, du grand public et des fonctionnaires :

« MA SANTE CONCERNE TOUT LE MONDE ! »

Les fonctionnaires, des citoyens comme les autres en matière de santé, sont les parents pauvres de l'aide à l'accès à la complémentaire dans une grande indifférence ! Cela est d'autant plus dangereux qu'ils ne sont pas des travailleurs comme les autres, eux qui agissent pour l'intérêt général.

Leur état de santé peut dès lors affecter le service public auquel les citoyens se disent très majoritairement attachés.

Chiffres à l'appui, cette campagne rappelle la non prise en compte par les pouvoirs publics de l'iniquité des droits entre fonctionnaires et salariés (iniquité qui s'est accentuée avec la généralisation de la complémentaire santé en entreprise).

Là où les salariés reçoivent en moyenne 244 euros par an de leur employeur privé, l'agent public ne perçoit au mieux que quelques euros. Il finance seul sa couverture santé dans la majorité des cas. **Comment justifier une telle différence ?**

Qui en pâtit ? Les plus petits revenus, les fonctionnaires les moins aisés qui doivent consacrer une part non négligeable de leur budget à l'acquisition d'une complémentaire santé. N'oublions pas que dans la fonction publique territoriale, plus de 8 actifs sur 10 sont de catégorie C et ne perçoivent pour certains qu'un revenu nettement inférieur au revenu moyen des français.

Pas étonnant d'ailleurs qu'ils renoncent aux soins comme un tiers des français, en dépit de leur étiquette de "nantis" dans l'imaginaire collectif.

Cette campagne a un double objectif :

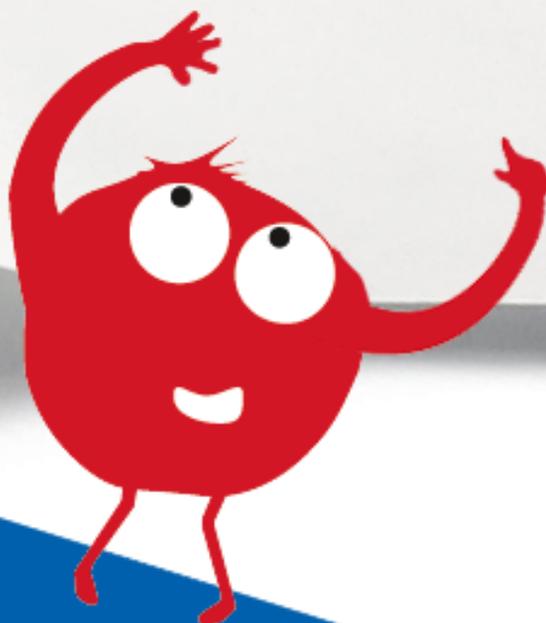
- alerter les responsables politiques tout au long de la période électorale sur un sujet qui concerne toute la société
- informer le grand public et les agents sur une iniquité des droits injustifiée

Avec cette campagne, la MFP veut jouer pleinement son rôle de lanceur d'alerte l'année électorale où la Santé et la place des fonctionnaires font l'objet de toutes les attentions et surenchères des candidats. Elle sera particulièrement vigilante à la mise en oeuvre des promesses électorales au moment où elles se déclineront en mesures concrètes, notamment au moment de l'examen du budget au Parlement.

Source : DGAFP rapport annuel chiffres clés 2016 : 10% des agents territoriaux touchent un salaire net mensuel inférieur à 1314 euros.



**3 QUESTIONS
À SERGE BRICHET,
PRÉSIDENT MFP**



3 QUESTIONS À SERGE BRICHET

Pourquoi affirmez-vous dans votre campagne de communication que la santé des agents publics concerne tous les français ?

S.B. : Pour deux raisons simples et complémentaires !

Les agents publics sont des citoyens comme les autres, confrontés à des problèmes de santé et qui rencontrent les mêmes difficultés que l'ensemble de la population dans l'accès aux soins et la prise en charge de leurs dépenses de santé.

Lorsqu'ils sont malades, cela peut affecter leur engagement professionnel et le bon déroulement de leurs missions au service du public... et donc de nos concitoyens. Leur intérêt particulier pèse donc sur l'intérêt général. Comment affirmer le contraire ?

Est-ce à dire que leur niveau de protection sociale est insuffisant ?

S.B. : Comme tous les français, les agents ont besoin des interventions combinées de la sécurité sociale et de leur mutuelle. Mais, contrairement à beaucoup d'idées reçues, ils ne bénéficient d'aucune aide significative de leur employeur pour accéder à leur couverture complémentaire. Comment le comprendre alors qu'aujourd'hui tous les salariés de droit privé sont aidés.

C'est donc seuls que les agents doivent assumer le coût de leur mutuelle. N'oublions pas que beaucoup d'agents relèvent de la catégorie C dans la fonction publique territoriale (avec un revenu inférieur au revenu moyen des français), et de fait la part consacrée au financement de leur mutuelle peut s'avérer très lourde.

Vous profitez pour lancer cette campagne des échéances électorales. Opportunité ou opportunisme ?

S.B. : Si, contre toute attente, la santé s'est invitée dans la campagne électorale, j'observe que la fonction publique est aussi au cœur des programmes. Elle occupe une place importante dans les débats et c'est heureux !

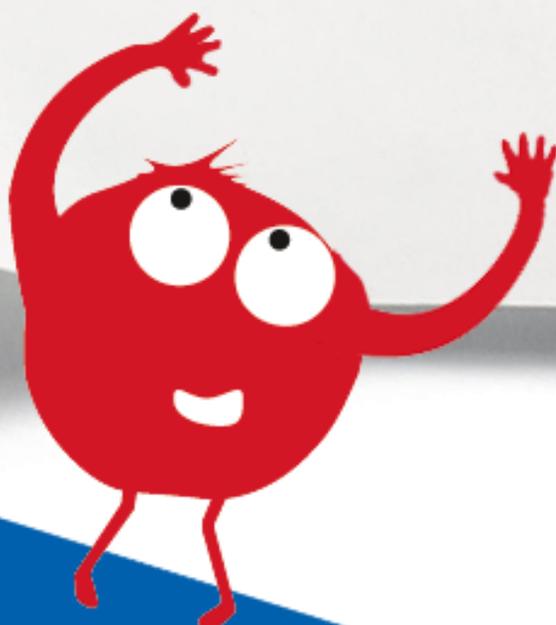
Il y a une double raison pour mettre en lumière la protection sociale des fonctionnaires et surtout dénoncer sa fragilité. Je ne voudrais pas que le statut d'agent public et d'assuré social/mutualiste soit une double peine quand on voit les mesures drastiques préconisées par certains contre l'emploi public et les complémentaires santé.

Alors, saisir ce moment citoyen pour défendre leurs intérêts, c'est une opportunité, loin d'être opportuniste !

Ce qui concerne un agent public, ne l'oublions pas, concerne les français, qui, au passage, ne veulent pas moins de services publics pour plus des deux tiers d'entre eux !



A PROPOS DE...



A PROPOS DE...

La **Mutualité Fonction Publique** - présidée par Serge BRICHET - regroupe aujourd'hui 21 mutuelles ou unions de mutuelles professionnelles de fonctionnaires, relevant des Livres II et III du Code de la Mutualité, issues des trois fonctions publiques.

En 2017, les mutuelles de la Fonction publique, réunies au sein de la MFP, représentent une part très significative du « marché » de la protection sociale des agents publics actifs et retraités avec :

- **au titre du régime obligatoire :**
 - 5 millions d'assurés et ayants-droit,
 - 6 milliards d'euros par an de prestations versées.
- **au titre du régime complémentaire :**
 - 4 millions d'adhérents actifs et retraités,
 - 6,5 millions de personnes protégées ;
 - plus de 3 milliards de prestations servies (vie et non vie).



<https://twitter.com/mfpmutualite>

Contact Communication :

Laurence TRIBILLAC

Tél.: 07.85.96.12.74

@ : laurence.tribillac@mfp.fr

<http://www.mfp.fr>



<https://www.facebook.com/mutualitefonctionpublique/>





CHIFFRES CLÉS



CHIFFRES CLÉS

36,7%

des agents de la fonction publique

travaillent le dimanche
(même occasionnellement)



25,8%

des agents du secteur privé

travaillent le dimanche
(même occasionnellement)

17,5%

des agents de la fonction publique

travaillent la nuit (entre minuit et 5h
même occasionnellement)



14,9%

des agents du secteur privé

travaillent la nuit (entre minuit et 5h
même occasionnellement)

16,1%

des agents de la fonction publique

effectuent des astreintes



8,4%

des agents du secteur privé

effectuent des astreintes

3%

de la complémentaire santé

sont pris en charge par
l'employeur public



50%

de la complémentaire santé

sont pris en charge par
l'employeur privé

1,60 euros

**par an et par enseignant
d'aides publiques pour l'accès
à la complémentaire santé**



244 euros

**par an et par salarié du
privé d'aides publiques pour
l'accès à la complémentaire
santé**

1/5

**1 agent public sur 5 est
payé au SMIC**



1/10

**1 salarié du privé sur 10
est payé au SMIC**

Sources :

- Rapport IGA/IGAS/IGF 2016 sur la protection sociale complémentaire des agents publics (non publié)
- Rapport DGAFP 2016 sur l'emploi public
- Extrait de l'ouvrage « En finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la fonction publique » - Bernadette Groison (Ed. L'atelier)





ANNEXE

MA SANTÉ CONCERNE TOUT LE MONDE

**MOI, AGENT PUBLIC,
J'ENSEIGNE À VOS ENFANTS,
JE VOUS PROTEGE, JE VOUS SOIGNE...
MA SANTÉ, C'EST
IMPORTANT !!**



**MA SANTÉ NE VAUT PAS
GRAND CHOSE.**

Tous les salariés du privé bénéficient d'une mutuelle prise en charge a minima à 50% par leur employeur (en moyenne **244 euros par an et par salarié**). Pour les agents de la fonction publique, la participation employeur, quand elle existe, est **dérisoire voire symbolique**.

**LORSQUE JE SUIS MALADE, JE PEUX PERDRE 50%
DE MES REVENUS.**

Lorsqu'un agent du service public doit subir un arrêt de travail prolongé, il ne perçoit alors qu'un demi-traitement. C'est près d'un fonctionnaire sur deux (catégorie C) qui peut ainsi basculer sous le seuil de pauvreté.

Sources : Rapport annuel 2016 DGAFP, Étude Groupe Moniteur Intériale Février 2014 - Ifop/MNT mars 2017 -
DGAFP/PS2 mars 2017



VENEZ TÉMOIGNER SUR
MFP.FR/MOBILISATIONFONCTIONPUBLIQUE

**JUSQU'À 4 AGENTS SUR 10
RENONCENT À DES SOINS
POUR DES RAISONS FINANCIÈRES.
QUAND ILS SONT MALADES,
LE SERVICE PUBLIC EST PATRAQUE
ET NOUS EN SOMMES TOUS MALADES !!**

MA SANTÉ CONCERNE TOUT LE MONDE

MOI, AGENT HOSPITALIER,
JE VOUS SOIGNE
MAIS POUR MA SANTÉ, JE DOIS ME
DÉBROUILLER !!

des Français
90%
attachés au service public hospitalier

MA SANTÉ NE PÈSE RIEN.

Tous les salariés du privé bénéficient d'une mutuelle prise en charge a minima à 50% par leur employeur (en moyenne **244 euros par an et par salarié**). Pour les agents hospitaliers, la participation de l'employeur est **inexistante**. Pourquoi la loi n'est-elle toujours pas appliquée ?

LORSQUE JE SERAI RETRAITÉ, QUI ME SOIGNERA ?

Lorsqu'un personnel soignant part à la retraite, il perd aussitôt l'accès aux soins dans l'établissement où il travaillait. Belle reconnaissance pour toutes ces années passées à soigner des milliers de personnes !!

FIN D'UNE IDÉE REÇUE : ME SOIGNER N'EST PAS GRATUIT !!

Les personnels soignants peuvent bénéficier de soins gratuits dans un établissement où ils interviennent. Mais quand ils sont dans un EHPAD ou une maison de retraite, cela devient très compliqué même pour faire une simple prise de sang. Et pour tous les soins extérieurs ? Aucune prise en charge de l'employeur public !!



VENEZ TÉMOIGNER SUR
MFP.FR/MOBILISATIONFONCTIONPUBLIQUE

**57% DES AGENTS
PUBLICS HOSPITALIERS
SOUFFRENT DE TROUBLES
MUSCULO-SQUELETTIQUES.**

**QUAND ILS ONT MAL,
LE SERVICE PUBLIC VA MAL
ET LES PATIENTS EN SOUFFRENT !!**

MA SANTÉ CONCERNE TOUT LE MONDE

MOI, AGENT TERRITORIAL,
JE FACILITE VOTRE
QUOTIDIEN...
MA SANTÉ, C'EST
IMPORTANT !!

83%
des Français salariés
attachés au service public des collectivités

POUR CERTAINES COLLECTIVITÉS, MA SANTÉ NE VAUT RIEN.

Tous les salariés du privé bénéficient d'une mutuelle prise en charge à minima à 50% par leur employeur (en moyenne 244 euros par an et par salarié). Pour les agents territoriaux, la participation de la collectivité est très inégale voire nulle. Seul **1 agent territorial sur 3** bénéficie d'une aide financière pour sa couverture santé.

ALLER CHEZ LE MÉDECIN PEUT ÊTRE UN LUXE !!

Les agents territoriaux de catégorie C (plus de 8 agents sur 10) perçoivent les plus petits salaires (1420 euros). Un grand nombre d'entre eux est en plus à temps partiel. En cas d'arrêt de travail pour un problème de santé, leur précarité s'accroît et peut les faire basculer sous le seuil de pauvreté. Ce n'est pas un scoop, l'employeur public le sait mais que fait-il pour changer ça ?

Sources : Ifop, mars 2017 - Baromètre MNT-Ifop 2013 - GMV/MNT, septembre 2014 - DGAPP/PS2, mars 2017



VENEZ TÉMOIGNER SUR
MFP.FR/MOBILISATIONFONCTIONPUBLIQUE

**39% DES AGENTS TERRITORIAUX
SONT TOUCHÉS PAR
UNE MALADIE CHRONIQUE
(DEUX FOIS PLUS QUE LA MOYENNE NATIONALE)
LORSQUE NOS AGENTS SOUFFRENT,
C'EST TOUT LE SERVICE APPORTÉ AU PUBLIC
QUI SOUFFRE !!**

MA SANTÉ CONCERNE TOUT LE MONDE

MOI, ENSEIGNANT,
JE SUIS AU SERVICE DE
VOS ENFANTS...
MA SANTÉ, C'EST
IMPORTANT !!

des Français
78%
attachés au service public d'enseignement

**MA SANTÉ NE VAUT MÊME
PAS PLUS D'1,60 € PAR AN.**

Tous les salariés du privé bénéficient d'une mutuelle prise en charge a minima à 50% par leur employeur (en moyenne **244 euros par an et par salarié**). Pour les enseignants, le ministère de l'Éducation nationale vient de faire le choix de baisser sa participation déjà dérisoire, passant de 6 à **1,60 € par an et par agent...**

**SUBITEMENT, L'OFFRE SÉLECTIONNÉE
PAR L'EMPLOYEUR EST REVUE À LA BAISSE**

Pour les actifs, l'Éducation nationale fait le choix de supprimer dans la nouvelle offre les frais funéraires, la prestation naissance et la dépendance. Pour les retraités, plus aucune couverture décès, dépendance, ni frais d'obsèques...

Sources : Enquête de janvier 2017 de l'Ifop sur l'observatoire des politiques publiques - Rapport commun IGAS, IGA, AGAENR, octobre 2014 - DGAFP/PS2, mars 2017



ENEZ TÉMOIGNER SUR
MFP.FR/MOBILISATIONFONCTIONPUBLIQUE

**1 MÉDECIN DU TRAVAIL
POUR 13 900 ENSEIGNANTS
C'EST PEU, NON ?
LORSQUE LA SANTÉ DE NOS PROFESSEURS
EST SI PEU PRISE EN COMPTE,
NOS ENFANTS EN SOUFFRENT !!**

MA SANTÉ CONCERNE TOUT LE MONDE

MOI, AGENT DE L'ÉTAT,
JE SUIS **SERVICE...**
À VOTRE MA SANTÉ, C'EST
IMPORTANT !!



**MA SANTÉ NE VAUT
MÊME PAS 6€.**

Tous les salariés du privé bénéficient d'une mutuelle prise en charge a minima à 50% par leur employeur (en moyenne **244 euros par an et par salarié**). Pour les agents de l'État, la participation des ministères est en moyenne de 3%, soit **6 euros par an et par agent**, et ne cesse de baisser au fil des années.

**L'ÉTAT, MON EMPLOYEUR,
N'A AUCUNE OBLIGATION.**

Le financement par l'employeur d'une complémentaire est obligatoire pour les salariés du privé... mais facultatif pour les agents du service public.

SUBITEMENT, LE COÛT DE MA PRÉVOYANCE EXPLOSE !!

La quasi-totalité des ministères vient de priver près de 3,5 millions de fonctionnaires de leur couverture dépendance. Résultat : si je souhaite maintenir ma couverture dépendance, ma cotisation dépendance individuelle sera multipliée par 10 !

Sources : Enquête de janvier 2017 de l'Ifop sur l'observatoire des politiques publiques - MFP - DGAFP/PS2 mars 2017



VENEZ TÉMOIGNER SUR

MFP.FR/MOBILISATIONFONCTIONPUBLIQUE

**QUAND ILS SONT MALADES,
LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE
D'ÉTAT ONT COMME LES AUTRES BESOIN
D'UNE BONNE COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE.
POURTANT, L'ÉTAT NE PREND EN CHARGE
QUE 3% DE LEUR MUTUELLE. C'EST INJUSTE
ET LE SERVICE PUBLIC EN SOUFFRE !!**

UNION POLITIQUE MFP

21 mutuelles ou Unions de mutuelles professionnelles issues des trois Fonctions publiques Etat – Territoriale – Hospitalière



MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE

Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine 75015 Paris